

<b>Objet</b>	: Comptage des élèves au le' octobre 2002 -Mise à jour du fichier des écoles.
<b>Réseaux</b>	: CF-OS-LS
<b>Niveaux et services</b>	: FOND-SEC-PROM SOC-ART
<b>Période</b>	:

A Monsieur le Ministre- Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,  
A Madame et Messieurs les Gouverneurs,  
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,  
Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,  
Aux Pouvoirs organisateur des établissements d'enseignement subventionnés par la Communauté française,  
Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires subventionnées,  
Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales ordinaires de la Communauté française,  
Aux Directions des écoles secondaires ordinaires subventionnées  
Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la Communauté française  
Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales subventionnées,  
Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales de la Communauté française.

POUR INFORMATION

Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,  
A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,  
Au Conseil permanent de l'enseignement officiel neutre subventionné,  
Au Secrétariat général de l'enseignement catholique,  
Aux Membres du Service d'Inspection,  
Aux membres du service de Vérification,  
Aux syndicats du personnel enseignant,  
Aux Organisations syndicales,  
Aux Associations de Parents

<b>Autorités</b>	: Monsieur Marc VAN RIET : Directeur général adjoint
<b>Gestionnaires Personnels) ressources)</b>	: : Madame N. DASSOUL
<b>Référence facultative</b>	: MVR/bb/605
<b>Renvoi</b>	:
<b>Nombre de pages</b>	: texte : 2 pages 1 annexe (2 pour les établissements)
<b>Téléphone pour duplicata</b>	: 02/210.55.45 ou 02/210.57.99
<b>Mots clés</b>	:



Administration générale de l'enseignement et de la  
recherche scientifique Direction générale de  
l'enseignement obligatoire Le Directeur général

A Monsieur le Ministre- Membre du Collège de la  
Commission communautaire française chargé de  
l'Enseignement,  
A Madame et Messieurs les Gouverneurs,  
A Mesdames et Messieurs les  
Bourgmestres, Aux Pouvoirs de tutelle des  
Communes,  
Aux Pouvoirs organisateur des établissements  
d'enseignement subventionnés par la Communauté  
française,  
Aux Directions des écoles maternelles, primaires et  
fondamentales ordinaires subventionnées,  
Aux Directions des écoles maternelles, primaires  
fondamentales ordinaires de la Communauté  
française,  
Aux Directions des écoles secondaires ordinaires  
subventionnées  
Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de  
la Communauté française  
Aux Directions des écoles maternelles, primaires  
fondamentales et secondaires spéciales  
subventionnées,  
Aux Directions des écoles maternelles, primaires  
fondamentales et secondaires spéciales de la  
Communauté française.

**POUR INFORMATION:**

- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des  
Provinces,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées  
indépendantes,
- Au Conseil permanent de l'enseignement officiel  
neutre subventionné,
- Au Secrétariat général de l'enseignement catholique,
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux membres du service de Vérification,
- Aux syndicats du personnel enseignant,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents.

**Objet : Comptage des élèves au 1<sup>er</sup> octobre 2002. Mise à jour du fichier des écoles.**

J'ai le plaisir de vous informer qu'en sa séance du 5 juin 2002, la Cour des Comptes a constaté que les fichiers du 15 mai étaient adéquats pour le contrôle.

Une fois encore, je souhaite vous remercier du sérieux avec lequel, dans l'immense majorité, vous avez rentré les fichiers et fourni les renseignements complémentaires requis.

La tâche du comptage reste très lourde et délicate. Nous nous employons à rendre nos procédures de plus en plus efficaces. Malgré cela, certaines écoles continuent à nous fournir des fichiers ne correspondant pas à nos besoins. La structure du fichier se trouve en annexe 1. Il vous est rappelé qu'une application est mise gratuitement à votre disposition.

J'insiste pour que les écoles qui utilisent les formulaires papiers passent aux fichiers informatiques. Il sera bien plus facile pour la Cellule du Comptage de vous aider, y compris par téléphone.

Les établissements trouveront en annexe 2 leur fiche signalétique avec les numéros base de l'établissement et de ses éventuelles implantations. L'utilisation de ceux-ci est obligatoire.

Au cas où les renseignements figurant sur cette fiche ne sont pas strictement conformes à la réalité, nous vous demandons de nous faire part des modifications à y apporter de toute urgence soit

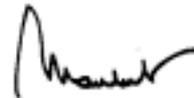
-par téléphone au	02/210.57.99 ou 02/210.58.00 ;
-par fax	02/210.59.96 ;
-par courrier:	Cellule « Comptage » Boulevard Pachéco, 19 bte 0 à 1010 Bruxelles.

Nos agents se tiennent à votre disposition pour vous apporter les explications nécessaires.

Des instructions plus complètes vous seront communiquées en septembre.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre collaboration et vous souhaite une excellente rentrée scolaire.

Pour le Directeur général en congé,



Marc VAN RIET  
Directeur général adjoint

## Annexe1. Description du fichier informatique.

	CHAMP	Nombre de positions
1	Nom	[78]
2	Prénom	[30]
3	Prénom 2	[40]
4	N° de Registre national (s'il est disponible et si l'élève ou ses parents acceptent de le fournir)	[11]
5	Date naissance (aaaamm")	[8]
6	Code de nationalité (attention : ce code n'est pas nécessairement celui du pays de naissance)	[5]
7a	Rue	[42]
7b	N° de maison	[4]
7c	N° de boîte	[4]
8	Code postal	[8]
9	Localité	[40]
10	Code e pays	[5]
11	N° fase de l'établissement (Voir fiche signalétique en 5 positions)	[10]
12	N° de l'implantation	[5]
13	Adresse implantation.	[50]
14	Code e postal d'implantation	181
15	Localité d'implantation	[40]
16	Niveau: <b>Maternel</b> ou <b>Primaire</b> ou <b>Secondaire</b>	[1]
17	<b>P-E</b> (plein exercice) ou <b>ALT</b> (Enseignement horaire réduit) (uniquement dans l'enseignement secondaire ordinaire)	[3]
18	Année d'étude (pour le secondaire, selon le code utilisé pour le doc 2)	[7]
19	Option (conformément au code de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire)	[4]
20	Type (uniquement dans l'enseignement spécial)	[2]
21	Forme (uniquement dans l'enseignement spécial)	111
22	Sexe: <b>M</b> ou <b>F</b>	[1]
23	Langues étrangères : <b>N A D E I R</b>	3
24	Cours philosophique: <b>M C P I J O</b>	[ 1 ]
25	Date de délivrance du CEB	[8]
26	Date de délivrance du CE2D	[8]
27	Date de délivrance du certificat de e qualification	181
28	Date de délivrance d'un second certificat de qualification	[8]
29	Date de délivrance du CESS	[8]
30	N° attribué par la Communauté française	[13]
31	Identification propre à l'établissement	[10]
32	Indicateur de e présence de N'National	111
33	Elève régulier ou libre : <b>R</b> ou <b>L</b>	[1]
34	Indicateur de modification	[32]